La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-THÉODORE-D'ACTON

2013-04-03 **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRA ORDINAIRE DU MERCREDI 03 AVRIL 2013, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A 19 H 30 ET A LAQUELLE SONT PRESENTS :**

Monsieur Guy Bond, conseiller poste numéro 2

Monsieur Éric Laliberté, conseiller poste numéro 3

Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4

Monsieur Tony Couture, conseiller poste numéro 5

Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6

Le poste de conseiller numéro 1 est vacant.

Formant quorum à l'ouverture de l'assemblée, sous la présidence du Maire, monsieur **Dany Larivière.**

Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture de l'assemblée
2) Période de réflexion
3) Lecture de l'ordre du jour
4) Travaux de resurfaçage du 7^{e} rang est et de pavage du 12^{e} rang est
5) Offre de services professionnels d'architecte
6) Commission de protection du territoire agricole du Québec, compte rendu de la demande et orientation préliminaire
7) Période de questions portant uniquement sur les points de l'assemblée
8) Levée de l'assemblée

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code Municipal du Québec, l'avis de convocation de la présente assemblée extraordinaire a été donné à tous les membres du Conseil en date du 26 mars 2013.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Rés. 13-04-053 Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu d'ouvrir l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2- <u>PERIODE DE REFLEXION</u>

L'assemblée débute par une courte période de réflexion.

3- <u>LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Le Directeur général & secrétaire-trésorier fait une lecture de l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire.

Le conseil en prend acte.

4- <u>TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 7E RANG EST ET DE PAVAGE DU 12E RANG EST</u>

ATTENDU l'estimé des travaux de pavage réalisé par la firme de génie civil Consumaj inc. ;

ATTENDU l'analyse du budget et les priorités établies par les membres du Conseil ;

Rés. 13-04-054 **EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE le Conseil donne son autorisation afin de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage du 7e rang est ;

QUE le Conseil donne son autorisation afin de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage du 12e rang est ;

QUE le conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier à être signataire pour tous documents donnant plein effet à cette résolution ainsi qu'au processus du contrat de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5- <u>OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTE</u>

Le point est reporté à une prochaine assemblée.

6- <u>COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC, ORIENTATION PRELIMINAIRE SUR LA DEMANDE D'EXCLUSION D'UNE ZONE AGRICOLE PAR LA MUNICIPALITE</u>

ATTENDU que par la résolution 11-11-240, la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a demandé à la CPTAQ d'exclure de la zone agricole permanente, une superficie d'environ 3,46 ha (34 680 m²) dans le but de permettre le développement d'une zone résidentielle, rapport préparé par Les services EXP ;

ATTENDU le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la CPTAQ déposée à la municipalité en date du

8 mars 2013, qui considère que cette demande devrait être refusée ;

ATTENDU que dans les trente jours de la date du compte rendu, il est possible de présenter des observations écrites qui seront prises en considération par la Commission avant de rendre sa décision ;

ATTENDU que dans ce même délai, la Municipalité peut demander par écrit une rencontre avec la Commission ;

Rés. 13-04-055 **EN CONSEQUENCE**, Il est unanimement proposé et résolu :

QUE le Conseil demande à rencontrer la Commission afin de présenter des informations pertinentes complémentaires au dossier ;

QUE la Municipalité mandate Les Services exp inc. afin de la représenter ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier, Marc Lévesque, à être signataire pour tous documents donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Durée maximale de 15 minutes. Période de questions portant uniquement sur les points de l'ordre du jour.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8- LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Rés. 13-04-056 Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de lever l'assemblée à 20h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

_____	_____
Dany Larivière	Marc Lévesque
Maire	Directeur général
	& secrétaire-trésorier